

Donneur d'ordre : Prévention et accueil des entreprises extérieures

Objectif

Comprendre le rôle et les missions d'un donneur d'ordre afin de connaître vos obligations réglementaires.

Personnel concerné

Chargé de travaux, donneurs d'ordres, animateur sécurité.

Pré-requis

Aucun

Durée

1 jour

Groupe

10 participants maximum

Outils pédagogique

- Vidéos et diaporamas

Les + de SECOURISK

- Formation assurée par un formateur coordonnateur SPS en conception et réalisation.
- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA).

Programme

Le cadre réglementaire

- Aperçu et rappel des textes de lois relatifs au cadre juridique (responsabilités civiles et pénales), étude de cas de jurisprudence
- Opération d'entreprises extérieures
- Opérations de chargement et de déchargement
- Opération de BTP et génie civil

Les principes généraux de prévention

- Présentation des 9 principes généraux inscrits dans le Code du travail (article L.4121-2)

Mission et rôle du donneur d'ordre

- Analyse de risque
- Rédaction du plan de prévention et permis de travail
- Réaliser une inspection préalable
- Notion de co-activité
- Approche et transmission des consignes de sécurité du site
- Suivi et contrôle de la réalisation des travaux
- Notions d'activités à risques :
 - ⇒ Travaux en hauteur,
 - ⇒ Travaux par point chaud,
 - ⇒ Travaux électrique,
 - ⇒ Travaux avec des moyens de levage et/ou de manutention,
 - ⇒ etc...

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : info@secourisk.fr

Tarif

Nous consulter